

Séance du 27 septembre 2022

Présents : Erwan CROUAN, Fabienne LAGADEC, Myriam THEBAULT, Dominique LOUVEL, Cécile BARAËR, Jean-Luc PETILLON, Chantal PENNARUN, Jérôme CARIOU, Sylvain LE GOFF, Guénaëlle BLEUZEN, Pierre-Jean LE DU, Bernard RECULEAU, Isabelle RICHARD

Excusés : Michel DESCOMBES, Françoise TREANTON ayant donné procuration à Dominique LOUVEL

Madame Pierre-Jean LE DU a été nommé secrétaire.

Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω

DÉLIBÉRATION N°39 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – DURÉE DE TRAVAIL DE L'AGENT POSTAL

Après avis favorable du Comité Technique réuni le 28 juin 2022,

Considérant les horaires d'ouverture de l'agence postale et le besoin d'ajuster en conséquence la durée de travail hebdomadaire de l'agent concerné de 15h30 à 17h30, soit une augmentation supérieure à 10%,

Il est proposé au conseil municipal de supprimer le poste à 15h30, de créer le poste à 17h30 et d'adopter le tableau des emplois ci-après qui prendra effet au 1 novembre 2022 :

TABLEAU DES EMPLOIS au 11 /05/2022					
Grade de l'emploi	Catégorie		Intitulé de l'emploi		Temps de travail
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur à rédacteur principal 1ère classe	B	35 h	Secrétariat de mairie	Titulaire	100%
Adjoint administratif à rédacteur principal 1ère classe	C/B	35 h	Accueil/état civil	Titulaire	100%
Adjoint administratif à adjoint administratif principal 1ère classe	C	17h30	Agence postale/agent administratif mairie	Titulaire	17.5/35
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique à agent de maîtrise principal	C	35h	Services techniques	Titulaire	100%
Adjoint technique à agent de maîtrise principal	C	35h	Services techniques	Titulaire	100%
Adjoint technique à agent de maîtrise principal	C	35h	Services techniques	Titulaire	100%
Adjoint technique à agent de maîtrise principal	C	35 h	Restauration scolaire - Entretien-Transport scolaire	Titulaire	100%
Adjoint technique à agent de maîtrise principal	C	35 h	Restauration scolaire - Entretien-Garderie	Titulaire	100%

FILIERE MEDICO-SOCIALE					
ATSEM principal 2ème classe à agent de maîtrise principal	C	35 h	Scolaire et parascolaire	Titulaire	100%
ATSEM principal 2ème classe à agent de maîtrise principal	C	35 h	Scolaire et parascolaire	Titulaire	100%

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide l'unanimité, 14 voix pour, de :

- supprimer le poste à 15h30, de créer le poste à 17h30 et d'adopter le tableau des emplois ci-dessus qui prendra effet au 1 novembre 2022 :

DÉLIBÉRATION N°40 : SDEF – AVENANT À LA CONVENTION D'EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – ROUTE DE LA GARE

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, la commune a sollicité le SDEF pour réaliser une extension de l'Éclairage Public, route de la Gare.

A cet effet, la signature d'une convention entre la commune de Quéménéven et le SDEF a été approuvée par le conseil municipal le 30 mars 2021. La convention prévoyait une participation financière de la commune à hauteur de 11 375 € HT.

La vétusté du réseau d'Eaux Usées contraint le SDEF à utiliser une technique plus coûteuse que prévu : La technique de l'aspiratrice sera utilisée pour réaliser les fouilles pour l'implantation des massifs et des fourreaux.

Le SDEF propose donc un avenant de 2500 € HT à la convention initiale, portant la participation financière de la commune à 13 875 € HT et la participation du SDEF à 1 125 € HT, pour un montant total de 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 13 voix pour et 1 abstention :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention financière relative à l'extension de l'éclairage public en lien avec l'aménagement du bourg – Route de la Gare.

DÉLIBÉRATION N°41 : SDEF – CONVENTION D'ADHÉSION À L'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DU DÉCRET TERTIAIRE

La loi « ELAN » n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, fixe une obligation de réduction des consommations des bâtiments à usage tertiaires à l'horizon 2030, 2040 et 2050.

Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 dit « décret Eco Energie Tertiaire » vient préciser les modalités d'application de cette obligation. Tous les propriétaires ou occupants de bâtiments de

plus de 1 000 m² devront, aux échéances 2030, 2040 et 2050 réduire respectivement de 40%, 50% et 60% les consommations en énergie finale par rapport à une année de référence comprise entre 2010 et 2019 ou atteindre une valeur seuil définie par typologie d'usage.

La 1^{ère} échéance est fixée au 30 septembre 2022, date à laquelle les assujettis devront avoir intégré leurs données de patrimoine et de consommations sur le logiciel OPERAT (Observatoire de la performance énergétique, de la rénovation et des actions du tertiaire).

Sont concernés tous les ensembles de bâtiments d'une même unité foncière dont la surface totale dépasse 1 000 m².

Le SDEF est habilité à intervenir dans le cadre d'OPERAT au titre de la compétence que lui reconnaît la loi en matière d'efficacité énergétique (art L2224-34 du CGCT).

La commune de Quéménéven adhère au service de conseil en énergie partagé proposé par le SDEF.

Il est donc proposé que ce soit le SDEF qui réalise la mission décrite ci-avant.

DÉLIBÉRATION N°42 : SDEF – CONVENTION DE MODIFICATION DE LA MISE EN LUMIÈRE DE LA CHAPELLE DE KERGOAT

Dans le cadre des travaux d'éclairage public, la commune de Quéménéven a sollicité le SDEF pour effectuer une modification de la mise en lumière de la chapelle de Kergoat.

A cet effet, une convention financière doit être passée entre la commune de Quéménéven et le SDEF. Cette convention prévoit une participation financière de la commune, à hauteur de 2 900 € HT.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 13 voix pour et 1 abstention :

- de signer la convention financière relative à la modification de la mise en lumière de la chapelle de Kergoat

Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω

La séance du 27 septembre 2022 comprend les délibérations suivantes :

- Modification du tableau des emplois – Durée de travail de l’agent postal
- SDEF – Avenant à la convention d’extension de l’éclairage public – Route de la Gare
- SDEF – Convention d’adhésion à l’accompagnement à la mise en œuvre du décret tertiaire
- SDEF – Convention de modification de la mise en lumière de la chapelle de Kergoat

Signatures :

CROUAN Erwan		PENNARUN Chantal	
LAGADEC Fabienne		CARIOU Jérôme	
DESCOMBES Michel	Excusé	LE GOFF Sylvain	
THEBAULT Myriam		BLEUZEN Guénaëlle	
TREANTON Françoise	A donné procuration à Dominique LOUVEL	LE DU Pierre-Jean	
LOUVEL Dominique		RECULEAU Bernard	
BARAER Cécile		RICHARD Isabelle	
PETILLON Jean-Luc			